

*Mission Permanente de la République du Congo
auprès des Nations Unies*



*Permanent Mission of the Republic of the Congo
to the United Nations*

**PLÉNIÈRE INTERVENTION DE LA DÉLÉGATION CONGOLAISE
À LA SESSION AUX TRAVAUX DE LA SESSION 6 DU GTO**

11 décembre 2013

New York, le 11 décembre 2013

Vérifier au prononcé

Thème 1: Moyen de mise en œuvre (science et technologies, partage de connaissances et renforcement des capacités)

Monsieur le Co-président,

La délégation de la République du Congo intervient au cours de cette sixième session du Groupe de Travail Ouvert sur les ODD, au nom des pays de l'Afrique Centrale. Elle fait sienne, les Déclarations présentées par les Iles Fidji (au titre du Groupe des 77 et la Chine) et de la Gambie (pour le compte du Groupe africain).

Monsieur le Co-président,

Les avancées positives auxquelles sont parvenues les assises de Bali viennent lever certaines barrières tarifaires sur le commerce. Celles-ci donnent ainsi à l'OMC, les moyens d'intervention dans la concrétisation des conclusions de Monterrey et de Doha.

La situation que traversent les pays en développement, caractérisée notamment par la pauvreté, la précarité, l'accès limité aux services de santé, à l'éducation qualifiante, à l'eau potable et à l'assainissement, à une alimentation équilibrée, à la terre pour les activités agricoles pour ne citer que ces faiblesses, constitue des motifs de vive préoccupation. La science et la technologie sont des leviers qui peuvent permettre la résolution de ces problèmes par des mesures adaptées aux attentes des populations.

La science, la technologie et l'innovation en matière de santé, par exemple, doivent susciter des choix politiques visant la production

de médicaments à des prix relativement bas qui tiennent compte du niveau de vie des bénéficiaires.

La problématique des brevets par les unités productrices des pays du sud a été évoquée par certains panélistes qui ont suggéré des idées en vue du partage des connaissances.

Quant au manque de capacités adaptées, ayant des connaissances scientifiques et techniques dans les secteurs de production, un investissement adéquat devrait être imaginé, afin de cibler les domaines nécessitant une priorisation d'action. Cet investissement au profit de l'innovation doit être envisagé à partir:

des partenaires au développement qui doivent tenir compte du respect de leurs apports liés à 0,7% consacrés à l'APD;

du renforcement du partenariat public/privé devant être encouragé à partir des spécificités et des capacités structurelles;

de la canalisation des migrations et des flux financiers qui s'y rapportent.

Monsieur le Co-président,

Les effets du changement climatique ont des conséquences réelles sur la production agricole et les écosystèmes naturels. Cette situation est aggravée par la politique de subventions des pays industrialisés qui, de ce fait, marginalisent les équilibres commerciaux et réduisent les chances des produits agricoles et halieutiques provenant du sud sur le marché.

Pour terminer, je voudrais profiter de cette occasion pour réitérer le soutien du Congo et des pays de l'Afrique centrale aux efforts que déploient le Groupe de Travail Ouvert et le Comité des experts intergouvernementaux sur le financement du développement durable, deux processus qui se complètent, convergent vers le même objectif.

Thème 2: partenariat mondial pour la réalisation du Développement Durable.

La mondialisation constitue un puissant moteur pour alimenter la croissance mondiale et dégager des moyens pour répondre aux problèmes globaux, tels que la santé, l'éducation, l'environnement.

Mais laissées libre cours aux forces du marché, celles-ci engendrent et accroissent les inégalités, les forces d'exclusion, et peuvent créer des dommages irréversibles à l'environnement.

La mondialisation doit donc s'accompagner de mesures visant à éviter ou atténuer ces effets.

Dans les domaines cruciaux du commerce, du financement du développement, de la gestion de l'environnement, de la lutte contre la pauvreté et la criminalité, il est indispensable de poursuivre les efforts pour élaborer des règles collectives effectivement mises en œuvre et contrôlées.

Afin de renforcer le partenariat mondial, il est plus que nécessaire que des mesures courageuses soient prises pour :

- ✓ intégrer les pays en développement dans l'économie mondiale;
- ✓ aider les pays en développement à bénéficier du système commercial mondial;
- ✓ intégrer le développement durable dans les accords bilatéraux et régionaux;
- ✓ réduire l'utilisation opaque du système financier international et instaurer une régulation plus efficace des flux financiers ;
- ✓ encourager les entreprises à prendre leur responsabilité sociale ;
- ✓ établir un système d'analyse de l'impact économique, social et environnemental de toutes les grandes propositions politiques ;
- ✓ poursuivre le processus d'adaptation des politiques aux objectifs du développement durable.

Monsieur le co-président,

La plupart des pays en développement doivent produire en se pliant aux caprices climatiques. Nous savons tous que cette méthode de travail ne peut pas leur permettre d'atteindre les objectifs de développement, moins encore espérer atteindre un état d'urgence dont la plupart ont fixé des échéances très courtes. Aussi, serait-il souhaitable que le GTO propose des indicateurs valables pour des cibles précis.

Je vous remercie.